

=====
I I
I A n n e x e 1 I
I I
=====

DECLARATION RELATIVE AUX DERNIERES VOLONTES QUANT
AU MODE DE SEPULTURE

Je soussigné(e),
demeurant à Eupen,
déclare à l'officier de l'état civil de la ville d'Eupen faire
le choix

- de l'inhumation (code 1)
- de l'incinération (code 2)
 - crémation suivie de l'inhumation des cendres dans l'enceinte du cimetière (code 3)
 - crémation suivie du placement des cendres dans le columbarium du cimetière (code 4)
 - crémation suivie de la dispersion des cendres sur la pelouse de dispersion du cimetière (code 5)
 - crémation suivie de la dispersion des cendres en mer territoriale belge (code 6)
 - crémation suivie de la dispersion des cendres à un endroit autre que le cimetière ou la mer territoriale belge (code 7)
 - crémation suivie de l'inhumation des cendres à un endroit autre que le cimetière (code 8)
 - crémation suivie de la conservation des cendres à un endroit autre que le cimetière (code 9)

comme mode de sépulture.

Le contenu de la présente déclaration, faite de mon plein gré, constitue mes dernières volontés quant au mode de sépulture.

Eupen, le

Signature :
